SÉMINAIRE
DE SHERBROOKE
COLLÉGIAL | PRIVÉ

AVANT DE REMPLIR VOTRE DEMANDE

Voici d'abord deux liens à consulter qui vont vous aider à faire votre demande :
Une aide à votre portée - Formulaires 2025-2026
Guide pour faire une demande

Pour faire votre demande, vous aurez besoin

- Du code de l'établissement (270543) et du code de votre programme *(les codes des programmes sont inscrits sur notre site internet, dans la page du programme en question)*.
- De votre code permanent
- De votre numéro d'assurance sociale
- De vos revenus ou une estimation de vos revenus pour l'année (du 1er janvier au 31 décembre)

1) REMPLIR VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN LIGNE

Vous devez créer votre dossier en ligne afin de remplir votre formulaire. Lors de votre demande, l'aide financière vous demandera peut-être de joindre des documents. Vous pourrez transmettre ces documents directement dans votre dossier en ligne. Si vous êtes toujours à la charge de vos parents, votre mère et/ou votre père, devront également se créer un dossier en ligne. La procédure est la même.

SOYEZ ALERTE ! Si votre demande est incomplète, l'aide financière communiquera avec vous par courriel.

IMPORTANT
Pour les programmes AEC : Lorsque vous complétez votre demande, vous devez remplir la **section 3B** et non 3A.

2) CONSULTER VOTRE RELEVÉ DE CALCUL ET RÉCUPÉRER VOTRE CERTIFICAT DE GARANTIE

Lorsque votre dossier sera complet et traité, vous recevrez votre relevé de calcul. Celui-ci indiquera les montants que vous percevrez, si une partie de celui-ci sera transformé en bourse et la fréquence des paiements.

Pour bénéficier de l'aide accordée, vous devez avoir en main votre certificat de garantie. Lorsque votre certificat sera prêt, un courriel vous informant qu'il y a du nouveau dans votre dossier vous sera envoyé. Vous n'aurez qu'à consulter votre dossier en ligne et imprimer le certificat.

SÉMINAIRE
DE SHERBROOKE
COLLÉGIAL | PRIVÉ

3) REMETTRE VOTRE CERTIFICAT DE GARANTIE À VOTRE ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Vous devez remettre votre certificat à l'un des établissements financiers participants :

- Mouvement Desjardins;
- Banque de Montréal;
- Banque Laurentienne;
- Banque Nationale du Canada;
- Banque Royale du Canada.

Si vous avez déjà un compte ouvert, vous pouvez vous présenter au comptoir de votre établissement. Le lien se fera avec votre compte déjà existant, ceci enclenchera le processus de versement de vos montants.

4) POUR SUIVRE L'ÉTAT DE VOTRE DOSSIER ET EFFECTUER DES CHANGEMENT, UTILISEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Changement à votre situation :
Voici des exemples de changements pour lesquels vous devez informer l'AFE, parce qu'ils pourraient modifier le montant de vos versements :

- **Situation financière :** vos revenus ont augmenté ou diminué.
- **État matrimonial :** vous venez de vous marier ou vous résidez maintenant avec une conjointe ou un conjoint.
- **Situation familiale :** vous êtes nouvellement parent ou un changement est survenu dans la garde de vos enfants.
- **Lieu de résidence :** vous ne résidez plus chez vos parents ou vous retournez vivre avec eux.
- **Handicap :** vous avez reçu un diagnostic de déficience fonctionnelle majeure.

Vous devez déclarer si vous avez des changements à votre situation le plus rapidement possible, afin que le montant soit ajusté et que vous n'ayez pas à rembourser un montant versé en trop.

TRÈS IMPORTANT

Vous devez suivre vos courriels. Si vous avez une action à compléter ou qu'il y aurait des changements dans votre dossier, un courriel vous sera envoyé.